

un pensionnat (194). Deux voûtes, une vers le couchant et l'autre au centre pour communiquer avec l'église, en outre de celle de la bibliothèque, furent jetées sur la rue Neuve.

Enfin, l'infirmerie franchit, également avec une voûte, la rue Gentil (de l'Archidiacre) pour occuper quatre petites maisons (195).

Le renvoi des Jésuites, en 1763, mit fin à ce système d'agrandissement; la salle des jeux au-delà de la rue Pas-Etroit et l'infirmerie furent distraites du local remis aux Pères de l'Oratoire.

Le collège de Lyon, à ne considérer que les parties qui furent construites au xvii^e siècle, se compose d'un vaste quadrilatère entourant deux cours, limité au nord, par la rue prolongeant celle dite du Bât-d'Argent; au couchant, par la place actuellement rue de la Bourse; au sud, par le prolongement de la rue Neuve, et au levant, par le quai du Rhône.

De cette façon, il présente un plan analogue à tous

(194) 17 novembre 1731. Approbation de la reconstruction du pensionnat, par le Consulat, qui, de 1731 à 1743, donna 112,000 livres, pour aider à ces frais. L'alignement est donné le 16 décembre 1732 et autorise en même temps la voûte sur la rue Neuve, pour aller à l'église, et celle sur la rue Gentil, pour aller à l'infirmerie. Les greniers à blé et boulangerie, à l'angle du quai et de la rue Gentil, remontent à 1743. (Registres consulaires BB 308.) Voyez sur les maisons acquises pour le nouveau pensionnat, aux archives du département du Rhône, les portefeuilles D 14 et D 15.

(195) Ces quatre maisons furent abandonnées aux créanciers des Jésuites, en 1763, en remplacement des bâtiments et terrains des artisans que la ville entendait conserver pour agrandir le pensionnat (De L'Averdy, 8 mars 1763).